

## **BAISSE DES PRIX**

Les consommateurs du Nord tireront un profit certain de l'Accord. Presque tous les biens manufacturés et les aliments consommés dans les Territoires sont acheminés depuis le Canada méridional. Certains d'entre eux sont des produits importés qui ont été assujettis à des tarifs douaniers canadiens ou à des barrières non tarifaires à leur arrivée des États-Unis, ce qui en augmente le prix.

## **ÉNERGIE**

Les dispositions de l'Accord relatives à l'énergie fournissent une base solide pour encourager la prospection et l'exploitation plus poussées des ressources pétrolières et gazières, ce qui ouvre la voie à une intensification du développement du Nord.

Les deux parties sont convenues de réglementer les restrictions sur les importations et les exportations d'énergie, y compris les restrictions quantitatives, les taxes et les exigences de prix minimum à l'importation et à l'exportation. Le contrôle des exportations est autorisé en cas d'insuffisance des approvisionnements ou à des fins de conservation, mais la proportion des approvisionnements qui était précédemment destinée à l'exportation doit être mise à la disposition de l'autre pays. Cela garantira l'accès au marché. Les deux parties sont également convenues de permettre les incitatifs actuels ou futurs pour la prospection et l'exploitation pétrolières et gazières ainsi que pour les activités connexes afin de préserver des réserves de ces ressources énergétiques.

## **ENGAGEMENTS TENUS**

Tel qu'il l'avait promis au cours des négociations, le Canada n'a en aucune façon compromis son engagement actuel et futur à appuyer le développement culturel, ni sa poursuite de politiques sociales reconnues et nécessaires telles que les soins médicaux et l'assurance-chômage.

L'Accord répond aux inquiétudes, par ailleurs justifiées, des habitants du Nord.

## **OBJECTIF ATTEINT**

Au Parlement, le Premier ministre Mulroney a énoncé de manière succincte l'objectif du Canada: